

Certificat de Spécialisation

Janvier 2025

Option : Constructions paysagères

RNCP n°35399 (Enregistrement certification : 09/07/2017)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35399/>

Le diplôme est accessible par la voie de la :

- Formation par apprentissage
- Formation continue
- Validation des acquis d'expérience (VAE)

CFPPA/OFA

EPLEFPA

de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE



TAUX DE RÉUSSITE

> Réussite : Ouverture 09/24



SATISFACTION

> Ouverture 09/24



DURÉE

> de 10 à 12 mois



PUBLIC

> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.



Contact

cfa.roanne@educagri.fr



Crédit photos : Natur'Académie Anthony Faye

Le Certificat de Spécialisation option Constructions paysagères est un titre du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 4

Activités

L'ouvrier paysagiste hautement qualifié, spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères, travaille dans des entreprises de travaux paysagers ou du bâtiment et des travaux publics. Responsable de l'organisation et de la préparation technique du chantier, il occupe des fonctions de chef d'équipe ou d'adjoint. Il réalise des travaux de piquetage, d'excavation, de déblai... en respectant les normes de sécurité. Il est aussi amené à réaliser, en toute autonomie, depuis les fondations jusqu'aux finitions divers ouvrages comme des terrasses, des marches d'escalier hautes mais longues (gradines), des allées, des murets, ... en mettant en œuvre toutes les techniques liées aux revêtements et aux matériaux. Enfin, il sait poser des clôtures, mettre en place des claustras, des pergolas, de petits abris en bois, PVC ou matériaux composites...

Environnement du métier

- Travail en extérieur
- Travail en équipe

Débouchés

Ouvrier du paysage, technicien paysagiste, chef d'équipe paysagiste, chef d'équipe d'entretien des espaces verts

Poursuite de formation possible

- Autre certificat de spécialisation.
- BTSA Aménagements paysagers

Conditions d'admission - Pré-requis

Pour l'apprentissage :

- Avoir une entreprise d'accueil ou collectivité territoriale
- Être âgé entre 16 et 29 ans révolus

Pour toute candidature :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le secteur des aménagements

Pour tout autre profil : contacter le CFPPA

- Compléter le dossier d'inscription en ligne via :

<https://app.hub3e.com/landing-page/124/candidature>

Accès à la formation

Pour la validation définitive d'entrée en formation, seul l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage ou la validation d'un financement autre est nécessaire. Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement d'un contrat est de 15 jours, et selon le calendrier des prescripteurs pour un financement en formation professionnelle continue.

Prochaine rentrée : à venir

Certificat de Spécialisation



Durée de la formation

La formation est organisée sur 400 heures (12 semaines de formation), modulables selon le financement.

Objectifs, aptitudes et compétences visées et évaluées

Être capable de réaliser les activités suivantes :

- Organiser un chantier de construction paysagère ;
- Réaliser des travaux préalables aux ouvrages (implantation, terrassement, mise en place de réseaux secs et humides) ;
- Réaliser des ouvrages paysagers (murets, ouvrages de retenue de sols avec liant et sans liant, escaliers paysagers, allées et circulations, bassins, cascades et autres pièces d'eau, etc.).

Contenus principaux de la formation

Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères :

- Opérationnaliser un projet de constructions paysagères
- Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères

Réaliser des constructions paysagères avec liants :

- Réaliser des revêtements de sols avec liants
- Réaliser des ouvrages en élévation avec liants

Réaliser des constructions paysagères non maçonnées :

- Réaliser des ouvrages en bois ;
- Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liants

Modalités pédagogiques

Cours magistraux, Travaux pratiques sur notre plateau technique, Travaux dirigés, Retour et partage d'expériences, Analyse de sa pratique professionnelle.



Adaptations possibles du parcours

Possibilité de valider seulement des modules en formation professionnelle continue courte.

Modalités d'alternance

Parcours sur 12 mois : 16 semaines de 35h en centre de formation en moyenne pendant les périodes scolaires (1 à 2 semaines par mois) et le reste du temps en entreprise.

Évaluation de la formation

- Le Certificat de Spécialisation est évalué en 3 Unités Capitalisables (UC) tout au long de la formation.
- Possibilité de valider un/ou des blocs de compétences, selon les cas.
- Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

Frais - Rémunération - Financements

- En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
- La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise.
- Vous entrez en voie directe (10 mois)
- Plusieurs financements possibles : Pôle emploi, Région, Transition Pro, CPF, OPCO.
- Tarifs à partir de 18,00 € minimum de l'heure.
- Rémunération possible

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42124 PERREUX
Tél : 04.77.44.82.00
cfa.roanne@educagri.fr